

Le risque légionelles

Les légionelles sont des bactéries présentes dans l'eau qui peuvent être responsables d'infections respiratoires, notamment la maladie du légionnaire ou légionellose. Terana accompagne les établissements recevant du public à prévenir ce risque en réalisant des prélèvements et des analyses.

Qui est concerné ?

- Établissements de santé
- Établissements sociaux et médico-sociaux
- Hôtels et résidences de tourisme
- Campings
- Autres établissements recevant du public : gymnases, collèges, lycées...
- Établissements pénitentiaires

Pourquoi ?

Pour satisfaire à l'arrêté du 1^{er} février 2010 qui fixe les règles de surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire et qui définit :

- les fréquences minimales d'analyse des légionelles (1 fois par an)
- les limites : legionella pneumophila < 1000 UFC/l (UFC = unité formant colonie) hors établissement de santé
- les choix des laboratoires ainsi que les méthodes

Le laboratoire doit être accrédité par le COFRAC pour le prélèvement et l'analyse des légionelles selon la norme NF T90-431.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les établissements recevant du public ont l'obligation de réaliser la surveillance des légionelles dans leur installation d'eau chaude sanitaire.



Terana Cantal
100 rue de l'Égalité
15013 Aurillac Cedex
04 71 45 58 80
cantal@labo-terana.fr



Terana Loire
7 avenue Louis-Lépine
Z.I. de Vaure - CS 80207
42605 Montbrison Cedex
04 77 58 28 05
loire@labo-terana.fr



Terana Haute-Loire
16 rue de Vienne - CS 70081
43009 Le Puy-en-Velay Cedex
04 71 05 76 76
hauteloire@labo-terana.fr



Terana Puy-de-Dôme
Site de Marmilhat
20 rue Aimé-Rudel - BP 42
63370 Lempdes
04 73 90 10 41
puydedome@labo-terana.fr

Retrouvez toutes
nos prestations
sur notre site internet
www.labo-terana.fr

Le risque légionelles

Terana, votre interlocuteur privilégié

Terana est agréé par le Ministère de la Santé et accrédité par le Comité Français d'Accréditation pour le prélèvement et l'analyse des légionelles (accréditations n°1-6125 et n°1-6123, liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr).

Terana vous apporte ainsi toute son expertise dans le domaine bactériologique.

Nos laboratoires vous assistent pour la surveillance et le contrôle de votre réseau de distribution d'eau chaude sanitaire. Nous vous apportons tous les conseils nécessaires afin de prévenir les risques de contamination.

Réservoir et habitat

La légionelle (nom scientifique Legionella) est une bactérie qui se développe dans l'eau et les milieux humides (réseaux d'eau chaude sanitaire, systèmes de climatisation, humidificateurs...) et qui prolifère dans certaines conditions :

- dans l'eau stagnante
- lorsque la température de l'eau est comprise entre 25°C et 45°C
- en présence de tartre, de résidus métalliques comme le fer ou le zinc, de biofilm.

Les sources de contamination incriminées sont les installations qui favorisent la multiplication dans l'eau et la dispersion sous forme d'aérosols :

- les réseaux d'eau chaude sanitaire alimentant les douches et les douchettes
- les bains à remous ou à jets
- les fontaines décoratives



Le risque lié aux légionelles : un problème de santé publique de premier plan

Trois facteurs au moins doivent être réunis pour provoquer une légionellose :

- présence d'eau contaminée par les légionelles
- production et dispersion de micro-gouttelettes d'eau de diamètre inférieur à 5 micromètres (particules respirables)
- inhalation de l'aérosol

Maladie humaine et populations exposées

Les légionelles peuvent être responsables de deux maladies :

- la fièvre de Pontiac, un état évoquant une grippe représentant 95 % des cas
- la légionellose ou « maladie du légionnaire », une pneumopathie aigue avec toux, fièvre...

Bien que des traitements antibiotiques soient disponibles, le taux de mortalité, compris entre 10 et 20 %, reste élevé.

Certains facteurs individuels accroissent les risques : l'âge, le sexe masculin, le tabagisme, l'alcoolisme, les affections de l'appareil respiratoire et la baisse des défenses immunitaires.

Le saviez-vous ?

La légionellose est une maladie à déclaration obligatoire depuis 1987. Elle doit être signalée à l'Agence Régionale de Santé par tout médecin ayant eu connaissance d'un cas. L'institut de veille sanitaire (InVS) centralise ces données et publie annuellement les résultats de cette surveillance. En 2015, près de 1400 cas ont été déclarés, ce qui place la France légèrement au-dessus de la moyenne européenne.



Entretenir correctement le réseau d'eau est indispensable

La réglementation

La responsabilité du propriétaire de réseau intérieur est explicitement citée dans le Code de la santé publique, ce qui implique des obligations portant sur :

- la surveillance des installations et de la qualité de l'eau
- le contrôle par les autorités sanitaires
- l'information des consommateurs
- l'utilisation de produits et de procédés de traitements conformes à la réglementation
- la tenue d'un carnet sanitaire d'installation

Comment prévenir le développement des légionelles ?

Il faut tout d'abord bien connaître le mode de production et le réseau d'eau chaude : avoir un plan d'installation à jour, connaître les matériaux constitutifs, le circuit de l'eau chaude...

Un bon entretien du réseau est indispensable : vérifier les vannes, les clapets, les pompes. Il faut aussi éviter la stagnation de l'eau et donc purger régulièrement.

La surveillance du réseau est obligatoire avec, au minimum, la mesure de la température une fois par mois sur différents points du réseau et, une fois par an, la recherche analytique des légionelles.

Terana réalise plusieurs prestations :

- **prélèvements et analyses de légionelles**
- **diagnostic de votre installation et réalisation de vos contrôles**
- **formation au risque légionelles**
- **fourniture et mise en place d'un carnet sanitaire**

Sur simple demande de votre part, Terana réalise les prélèvements sur votre site et effectue les analyses selon les exigences de l'arrêté du 1^{er} février 2010.

Nos délais de réponse sont rapides, du prélèvement à la transmission des résultats.